



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°20 – 8 juillet 2020

À RETENIR CETTE SEMAINE

MAÏS

Stade : majorité des parcelles entre 12 et 14 feuilles.

Pyrale du maïs : le vol se poursuit, 1ères pontes prêtes à éclore signalées, surveiller l'apparition d'ooplaques en parcelle.

Pucerons : faibles populations

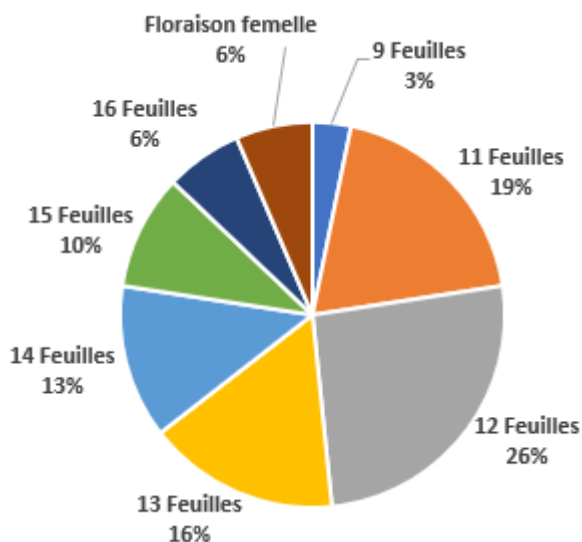


1 Stade des cultures

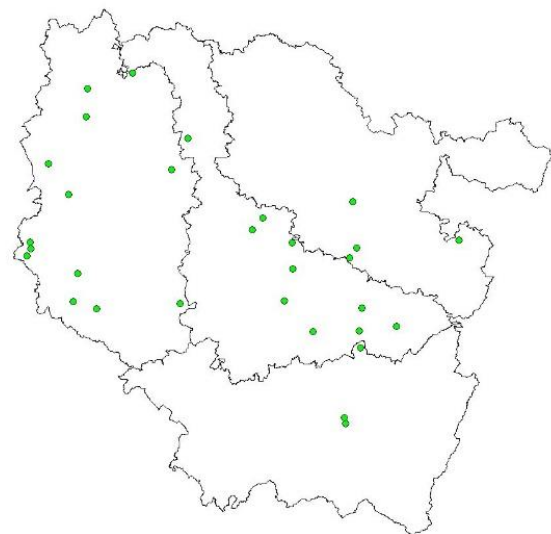
Les stades de cette semaine vont de 9 feuilles à floraison femelle. Avec l'apparition des premières panicules sur les parcelles du réseau, et durant toute la période de floraison, il est important de respecter la « [réglementation abeille](#) ».

Floraison des maïs : Après la sortie de toutes les feuilles, la panicule (fleur mâle) sera visible au fond du cornet puis apparaîtra au-dessus des feuilles. Viendra ensuite la sortie des soies (fleur femelle) au niveau du futur épi. La sortie des soies correspond à la floraison. Une plante est fleurie quand les premières soies sortent. Une parcelle est fleurie quand 50% des plantes présentent au moins une soie. La date de la floraison femelle des maïs est le premier indicateur de la précocité de la parcelle. En maïs fourrage, la connaissance de cette date permet une première estimation de la période optimale de récolte, estimation qui sera progressivement affinée par observation du remplissage des grains. Il est donc nécessaire de bien noter la date de floraison femelle pour bien cibler le stade de récolte qui se situe, autour de 32 %MS plante entière.

Répartition des stades du maïs



Localisation des parcelles observées du 03/07 au 07/07/2020



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats, les conditions d'application des insecticides et acaricides sont réglementées par l'arrêté « Abeilles » du 28 novembre 2003.



Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement [la Note nationale Abeilles](#)

Pour en savoir plus :

- Article [« Les abeilles butinent, protégeons-les »](#)
- Fiche [« Les bonnes pratiques de traitement en floraison pour protéger les abeilles »](#)
- Plaque [« Les abeilles butinent »](#).

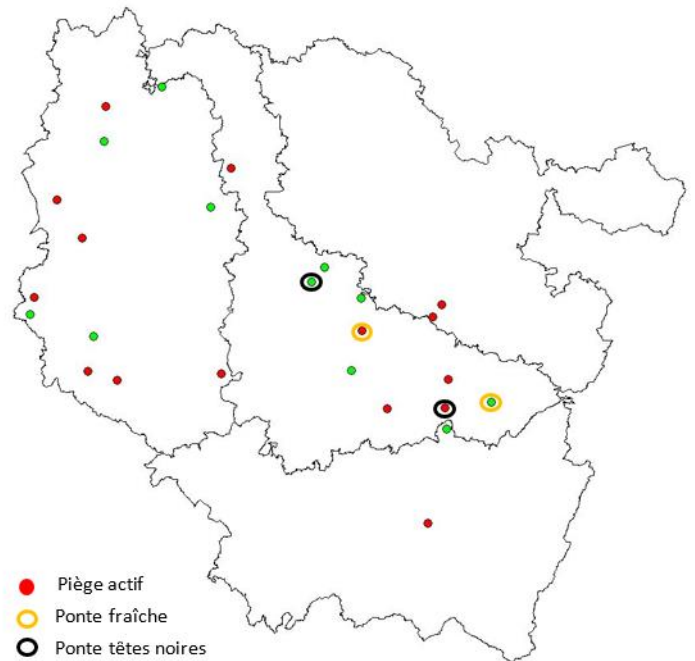
2 Pyrale (*Ostinia nubilalis*)

a. Suivi du vol

59% des pièges ont été actifs cette semaine (voir la carte ci-contre). Le nombre de captures augmente avec en moyenne 3,8 pyrales par piège actif.

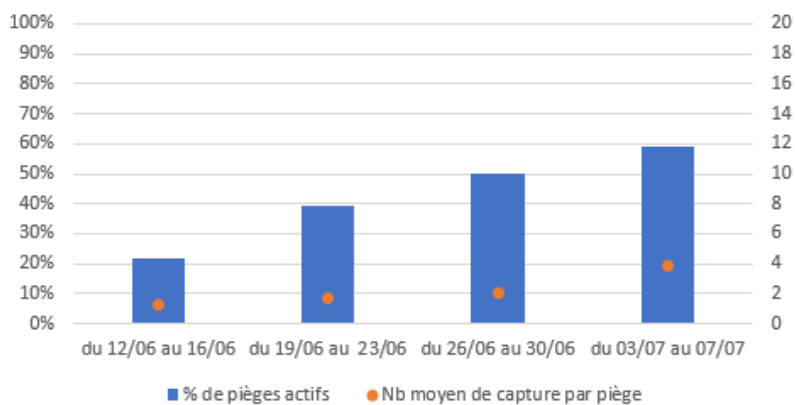
Deux nouvelles pontes sont signalées sur le réseau d'épidémiosurveillance. Une ponte est signalée à Laneuvelotte (54) et une à Montigny (54). A chaque fois, cela concerne 2% des plantes observées.

Les deux pontes signalées la semaine dernière à Loisy (54) et Flin (54), sont au stade « têtes noires » prête à éclore cette semaine.



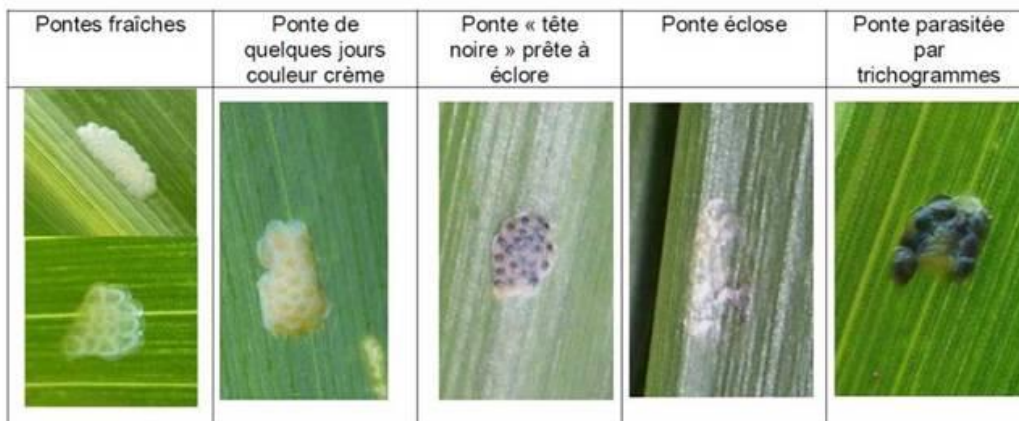
Localisation des pièges actifs

Suivi du vol de la pyrale du maïs 2020



b. Seuil indicatif de risque

En parcelle, le seuil indicatif de risque est de 10% de plantes porteuses d'ooplaques (pontes). Observer attentivement la face inférieure des feuilles près de la nervure principale où les papillons déposent généralement leurs œufs.



Crédits photos : COURBET Emeric, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté

c. Analyse de risque

Le vol se poursuit et tend à se généraliser sur le territoire lorrain. Le pic de vol pourrait avoir lieu dans la prochaine quinzaine.

L'intensité du vol reste modérée et se rapproche de celle de l'année dernière. Or l'année dernière s'est caractérisée par une pression pyrale faible.

Deux nouvelles parcelles signalent de nouvelles pontes mais aucune situation ne dépasse le seuil de risque.

Pour le moment, le stade chenille baladeuse n'a pas été observé

Rappelons que, dans le cas où une intervention doit être envisagée, elle doit être positionnée :

- sur des **pontes fraîches** pour les interventions par **parasitisme**
- au stade **chenille baladeuse** (après éclosion des pontes) dans le cas **d'interventions classiques**.

En parallèle des relevés des pièges, il est important de suivre l'activité des femelles pyrales par des observations des pontes à la parcelle, en privilégiant les bordures proches de cours d'eau, haies ou forêts.

3 Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*)

a. Observation

Pour ne pas confondre les pucerons, se référer au [BSV n°14 du 27/05/2020](#).

La pression puceron reste faible.

Quatre parcelles signalent des pucerons *Metopolophium dirhodum* sans dépasser le seuil de risque.

En ce qui concerne les pucerons *Sitobion avenae*, 80% des parcelles les signalent mais à chaque fois en deçà de 50 individus par plante.

Aucun signalement de pucerons *Rhopalosiphum padi*.

b. Seuil indicatif de risque

	<i>Metopolophium dirhodum</i>	<i>Sitobion avenae</i>	
Seuil de nuisibilité	Nuisibilité élevée sur jeunes maïs (salive toxique)	Nuisibilité faible	
	4-6F	10 pucerons/plante	> 500 pucerons par plante
	6-8F	20-50 pucerons/plante	
	8-10F	50-100 pucerons/plante	
>10F	200 pucerons/plante		

c. Analyse de risque

Aucune parcelle ne dépasse les seuils indicatifs de risque. Les populations de pucerons sont faibles et le risque reste faible cette semaine.

A surveiller : avec l'entrée en floraison des parcelles peuvent apparaître les pucerons *Rhopalosiphum padi*



Fiche Phytosanitaire, SPV

- Couleur variant du vert foncé au noir avec **base de l'abdomen couleur lie de vin**
- Taille : <2mm
- Pattes et cornicules courtes et sombres
- Localisation sur la panicule
- Colonisation progressive des feuilles situées sous la panicule vers l'épi
- Recouvre la plante de miellat
- Favorise le développement de fumagine

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, la FREDON Lorraine, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT claire.collot@grandest.chambagri.fr
Mathilde MULLER mathilde.muller@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".